

# Parachèvement de l'autoroute 30 - Échangeur Jean Leman (Candiac)

Mémoire présenté par : Mario Robidoux, citoyen de St-Constant  
Agriculteur du 3<sup>e</sup> âge  
Septembre 2005

218

P  NP

DM226

Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiac et à Saint-Philippe

Messieurs les commissaires,

Montérégie

6211-06-075

Je suis contre le projet Jean-Leman sous toutes ses formes, même, contre le tracé proposé par la ville de Candiac parce que :

Il ne répond pas à la loi sur la protection des terres agricoles.

Le tronçon Jean Leman ne peut être étudié seul, car il fait parti de l'ensemble du projet de la 30 sud qui n'a jamais été étudié sur toute sa longueur pour analyser vraiment tous les impacts environnementaux.

De plus, il détruirait plus de 576 hectares de terres agricoles de très bonne qualité. N'oubliez pas, messieurs, que la loi sur la protection des terres agricoles dit très clairement que s'il y a une autre alternative pour réaliser un projet, elle doit être retenue pour sauver les terres agricoles.

Comment pouvez-vous penser aller vers un développement durable si nous, agriculteurs ne pouvons laisser comme héritage à notre relève, la terre qui nous a été transmise par nos parents, cette même terre qui les a nourris, qui nous nourris et qui pourrait nourrir plusieurs générations à venir si cette terre est morcelée par des projets aussi déficients?

L'alternative qui est la moins coûteuse, la plus respectueuse envers l'environnement, celle que le peuple réclame est de construire l'autoroute 30 sur la 132. Il ne reste que 5 km à faire au lieu de 12,4 km sur les terres agricoles. Où est l'économie ?

Je vous remercie de l'attention que vous portez à mon mémoire. La terre qui vous nourrie est en DANGER !

Merci !

  
Mario Robidoux

St-Constant, Québec